



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 7 mars 2011, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Normand Dyotte

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur David Johnstone, directeur général
Madame Carole Lemaire, greffière

Sont absents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011
2. Autorisation signature – lettre d'entente BU-2011-03 – création poste de technicien en instrumentation, division Alimentation en eau, Services techniques
3. Autorisation signature – protocole d'entente – développement domiciliaire « Hameau des pins », phase VII, projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase V
4. Nomination - embauche col bleu régulier – homme à tout faire, classe 3, Voirie, division Travaux publics, Services techniques
5. Embauche col bleu surnuméraire – mécanicien, division Travaux publics, Services techniques

6. Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie – étude avant-projet – réfection du boulevard Montcalm Sud (entre chemin d'Auteuil et boulevard Jean-Leman)
7. Demande de permission de voirie et/ou de permis d'intervention – ministère des Transports du Québec
8. Approbation – recommandations – comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 22 février 2011
9. Approbation du plan de lotissement – cession de rues et compensation aux fins de parc – développement résidentiel – « Les Vallées de Provence », phase 2
10. Approbation du plan de lotissement – cession de rue et compensation aux fins de parc – rue projetée à l'est de l'avenue d'Iberia
11. Embauche col blanc étudiant – préposé à la bibliothèque, division Bibliothèque, Service des loisirs
12. Adoption – bilan des réalisations 2010 et plan d'action 2011 à l'égard des personnes handicapées
13. Avis de motion – règlement 1008-05-11 modifiant le règlement 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de fixer à 40 km/h la vitesse autorisée sur les rues locales
14. Avis de motion – règlement 1270 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'agrandir la zone C06-608 à même la zone I06-605, de retirer l'usage service pétrolier et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608
15. Adoption premier projet – règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis
16. Adoption premier projet – règlement 1266 modifiant le règlement 559 sur les dérogations mineures de façon à ajouter une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure
17. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
18. Levée de la séance

**11-03-01 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011.

**11-03-02 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE BU-2011-03 –
CRÉATION POSTE DE *TECHNICIEN EN INSTRUMENTATION*,
DIVISION ALIMENTATION EN EAU, SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste de *technicien en instrumentation*, division Alimentation en eau, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente BU-2011-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative à la création du poste de *technicien en instrumentation*, division Alimentation en eau, Services techniques;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, et le directeur général, monsieur David Johnstone, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**11-03-03 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS »,
PHASE VII, PROJET EN COPROPRIÉTÉ, RUE DE CHERBOURG,
PHASE V**

CONSIDÉRANT QUE le constructeur, *Les habitations Trigone 2000 inc.*, désire entreprendre le développement domiciliaire « Hameau des pins », phase VII, projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase V;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, il y a lieu de signer un protocole d’entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les conditions contenues au protocole d’entente à intervenir avec *Les habitations Trigone 2000 inc.* relativement au développement domiciliaire « Hameau des pins », phase VII, projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase V;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

11-03-04 NOMINATION - EMBAUCHE COL BLEU RÉGULIER – HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 3, VOIRIE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'*homme à tout faire, classe 3*, Voirie, division Travaux publics, Services techniques suite à la mutation de monsieur Normand Dallaire au poste d'homme à tout faire;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Lefèbvre a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lefèbvre est employé surnuméraire à la Ville de Candiac depuis le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme monsieur Philippe Lefèbvre, au poste d'*homme à tout faire, classe 3*, Voirie, col bleu régulier, division Travaux publics, Services techniques, à compter du 8 mars 2011, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE monsieur Lefèbvre obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de 702 heures ouvrables de service continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Lefèbvre soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-111.

11-03-05 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – MÉCANICIEN, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE le congé de maladie d'un mécanicien de l'atelier mécanique à la division Travaux publics, Services techniques, nécessite de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par affichage externe pour recruter un employé surnuméraire;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Gilles Bard, au poste de *mécanicien*, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, pour la période du 28 février au 28 octobre 2011, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Bard soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

11-03-06 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ÉTUDE AVANT-PROJET – RÉFECTION DU BOULEVARD MONTCALM SUD (ENTRE CHEMIN D'AUTEUIL ET BOULEVARD JEAN-LEMAN)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation des études préliminaires nécessaires à la planification de la réfection du boulevard Montcalm Sud (projet 2006-470);

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel préparée à cet effet par « Le Groupe-conseil Génipur inc. » datée du 23 février 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. », pour la réalisation des études préliminaires nécessaires à la planification des travaux de réfection du boulevard Montcalm Sud, pour un montant de 21 500 \$, plus

toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service professionnel du 23 février 2011;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1269, au poste budgétaire 22-012-69-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

11-03-07 DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ET/OU DE PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie et/ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie et/ou un permis d'intervention du MTQ pour intervenir dans les emprises de routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac demande au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie (nouvelle installation) ou les permis d'intervention (entretien) pour les travaux (planifiés et urgents) qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise monsieur Réjean Vigneault, directeur, Services techniques ou monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics, Services techniques, à signer ces permissions de voirie et/ou ces permis d'intervention;

QUE la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports du Québec et demeure en vigueur *sine die*.

**11-03-08 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) – 22 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatifs à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 22 février 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d'urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 22 février 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
Numéro recommandation	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-02-07	37, rue de Douvaine lot 4 625 634	H05-568	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00009-02
CCU-2011-02-08	43, rue de Douvaine lot 4 625 631	H05-568	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00019-01
CCU-2011-02-09	21, rue de Toulonne lot 4 681 715	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00010-01
CCU-2011-02-10	54, rue de Turin lot 4 681 726	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00013-01
CCU-2011-02-11	19, rue de Savoie lot 4 028 537	H06-634	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00014-01

PERMIS D'AGRANDISSEMENT			
Numéro recommandation	Adresses et concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-02-12	32, rue Dagobert lot 1 914 181	H05-519	Approuver la demande de permis concernant l'agrandissement (ajout d'une lucarne en façade principale au-dessus du garage avec espace habitable) d'un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00015-01

PERMIS D'AFFICHAGE			
Numéro recommandation	Adresses et concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-02-13	210, boulevard Jean-Leman lot 4 242 998	C05-527	Approuver la demande d'affichage pour l'installation d'une enseigne détachée (Santé Bronzage) pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00012-01

11-03-09 APPROBATION DU PLAN DE LOTISSEMENT – CESSION DE RUES ET COMPENSATION AUX FINS DE PARC – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – « LES VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 2

CONSIDÉRANT le plan de lotissement de monsieur Marcel Roy, arpenteur-géomètre, du 21 février 2011, minute 23190, dossier R.22714, lequel identifie des lots projetés aux fins de rues publiques et aux fins d'aire de conservation;

CONSIDÉRANT la lettre de Le Groupe Maison Candiac inc. du 23 février 2011, acceptant de céder gratuitement les rues désignées sur le plan;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement est soumis aux dispositions du règlement de lotissement ayant trait à l'établissement d'une compensation aux fins de parc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Marcel Roy, arpenteur-géomètre, le 21 février 2011, minute 23190, dossier R.22714, concernant le projet de développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 2;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la cession à titre gratuit des lots quatre millions huit cent deux mille quatre-vingts (4 802 080), quatre millions huit cent deux mille quatre-vingt-un (4 802 081) et quatre millions huit cent deux mille quatre-vingt-deux (4 802 082) du Cadastre du Québec, aux fins de rue publique;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la cession à titre gratuit des lots quatre millions huit cent huit mille six cent vingt-deux (4 808 622), quatre millions huit cent deux mille soixante-douze (4 802 072), quatre millions huit cent huit mille soixante-quatorze (4 808 074), quatre millions huit cent deux mille quatre-vingt-trois (4 802 083) et quatre millions sept cent deux mille trente (4 702 030) du Cadastre du Québec, aux fins d'aire de conservation;

QUE le conseil de la Ville de Candiac exige comme conditions préalables à l'approbation du plan de lotissement le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur foncière du lot d'origine.

**11-03-10 APPROBATION DU PLAN DE LOTISSEMENT – CESSION DE RUE ET
COMPENSATION AUX FINS DE PARC – RUE PROJETÉE À L'EST DE
L'AVENUE D'IBERIA**

CONSIDÉRANT le plan de lotissement de madame Louise Rivard, arpenteur-géomètre, du 30 novembre 2010, minute 12213, dossier 973167, lequel identifie un lot aux fins de rue publique;

CONSIDÉRANT la lettre de Les Entreprises Gilbert Lalonde Inc. du 15 février 2011, acceptant de céder gratuitement la rue désignée sur le plan;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement est soumis aux dispositions du règlement de lotissement ayant trait à l'établissement d'une compensation aux fins de parc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le plan de lotissement préparé par madame Louise Rivard, arpenteur-géomètre, le 30 novembre 2010, minute 12213, dossier 73167, concernant le projet prévu à l'est de l'avenue d'Iberia;

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la cession à titre gratuit du lot quatre millions sept cent cinquante-huit mille trois cent onze (4 758 311) du Cadastre du Québec, aux fins de rue publique;

QUE le conseil de la Ville de Candiac exige comme conditions préalables à l'approbation du plan de lotissement le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur foncière du lot d'origine.

**11-03-11 EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA
BIBLIOTHÈQUE, DIVISION BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE cette étudiante a déjà travaillé à la division Bibliothèque, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche madame Ariane Vaillancourt au poste de *préposé à la bibliothèque*, classe « AB », col blanc étudiant, division Bibliothèque, Service des loisirs, pour la période du 8 mars 2011 au 30 juin 2011, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs adoptée par la résolution 11-01-28;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de cette employée soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**11-03-12 ADOPTION – BILAN DES RÉALISATIONS 2010 ET PLAN D'ACTION
2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., ch. E-20.1) stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac reconnaît l'importance d'initier une démarche d'intervention afin d'assurer la réduction des inconvénients et obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé pour l'application de la loi afin d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le document préparé par le comité responsable et intitulé : *Bilan des réalisations 2010 et plan d'action 2011 à l'égard des personnes handicapées.*

11-03-13 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1008-05-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1008-00 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE FIXER À 40 KM/H LA VITESSE AUTORISÉE SUR LES RUES LOCALES

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1008-05-11 modifiant le règlement 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de fixer à 40 km/h la vitesse autorisée sur les rues locales;

De plus, monsieur le conseiller Vincent Chatel demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-03-14 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1270 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C06-608 À MÊME LA ZONE I06-605, DE RETIRER L'USAGE SERVICE PÉTROLIER ET D'IDENTIFIER LES USAGES QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS POUR LA ZONE C06-608

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1270 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'agrandir la zone C06-608 à même la zone I06-605, de retirer l'usage service pétrolier et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608;

De plus, monsieur le conseiller Charles-André Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-03-15 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 6.8.2.2.1 B) RELATIVEMENT AU NOMBRE MAXIMAL DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR PERMIS

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1265 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier l'article 6.8.2.2.1 b) relativement au nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur permis, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 18 avril 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

11-03-16 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 559 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE FAÇON À AJOUTER UNE DISPOSITION POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1266 modifiant le règlement 559 sur les dérogations mineures de façon à ajouter une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 18 avril 2011 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Trois (3) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

11-03-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 35.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière